



**Une région
économique
sinistrée
où les
travailleurs
paient la note**

"Dans une période comme celle que nous vivons, les travailleurs organisés, portent une responsabilité particulière"

DENISE LEDUC, Présidente de la CSN régional

Dans une région comme la nôtre, où le chômage atteint environ 20% de la main-d'oeuvre, où, selon les derniers chiffres fournis par la Commission de l'Assurance-chômage, plus de 23,000 travailleurs et travailleuses étaient inscrits aux centres de main-d'oeuvre, il est inutile de penser à tenter de transformer cette triste réalité si, d'abord, la population ne prend pas conscience de la situation. C'est pourquoi l'information joue un rôle si important. Avant de se lancer dans n'importe quelle action, il importe de savoir pourquoi on passe ainsi à l'action. On ne peut rien bâtir de solide si ce n'est là-dessus.

Nous l'avons déclaré il y a quelques semaines, au cours d'une conférence de presse, nous n'avons pas l'intention de laisser aux seules élites, maires, députés, membres de la Chambre de commerce, le soin d'expliquer ce qui se passe véritablement dans notre région. De là la raison de ce journal, tiré à 25,000 exemplaires et distribué dans

toute la région.

Si la CSN régionale fait cet effort, c'est parce qu'elle est convaincue que seule une action concertée des travailleurs organisés peut faire débloquer les choses. Les politiciens peuvent toujours faire petter des bretelles pour tenter de se convaincre eux-mêmes, et peut-être d'autres avec eux, qu'ils possèdent une parcelle de pouvoir, la véritable force réside entre les mains des travailleurs, des producteurs.

Quand les gars de l'Alcan ou ceux d'Abitibi, refusent une bonne journée de louer leur force de travail en retour d'un salaire, on peut bien parler de profits, d'investissements, ce n'est pas le président de la compagnie, M. Nathanael Davis, qui fabrique les lingots qui sortent des hauts fourneaux. Ce sont les bras des travailleurs de chez nous, il ne faut jamais l'oublier.

Quand on regarde la situation actuelle, l'incertitude des travailleurs du papier, placés devant les fermetures habituelles, l'amertume des travailleurs de l'aluminium, jouets entre les mains de la multinationale Alcan dans sa stratégie pour faire monter le prix de l'aluminium, on ne peut demeurer indifférents. Les travailleurs organisés ne peuvent demeurer indifférents. Ils ne doivent pas demeurer indifférents.

Quand une partie de la classe ouvrière souffre, c'est toute la classe ouvrière qui doit sentir le mal; quand une partie de la classe ouvrière doit négocier avec la force policière dans le dos, c'est toute la classe ouvrière qui doit ressentir l'attaque. Les égoïsmes de groupe, par ailleurs, ne sont pas moins méprisables que l'égoïsme individuel.

L'un des rôles essentiels du mouvement syndical organisé, c'est encore celui de tenir l'espérance qu'un jour, les choses cesseront d'être décidées loin du monde, dans des bureaux climatisés, par des hommes qui n'ont jamais souffert, qui

ne savent pas ce que c'est que le chômage, le salaire minimum, l'inquiétude du lendemain, et qui jouent avec les êtres humains et leurs familles de la même façon que d'autres jouent aux courses.

PRENONS LE CAS DE L'ALCAN

Jusqu'ici, sa stratégie lui a réussi. Le prix de l'aluminium a progressé jusqu'à 48 cents la livre. Les principaux producteurs américains d'aluminium, Reynolds au début du conflit, Kaiser au début d'août et Alcoa le 1er septembre ont annoncé que leur capacité de production serait utilisée au maximum.

Aujourd'hui, si elle veut profiter de cette situation qu'elle a elle-même créée, l'Alcan doit continuer à produire là où elle produit encore et reprendre sa production là où elle est arrêtée.

C'est là que les travailleurs organisés peuvent intervenir, pour faire en sorte que les travailleurs de l'Alcan obtiennent justice. Car même si l'Alcan se vante de posséder à Arvida la plus importante aluminerie au monde, on ne doit pas oublier que c'est quand même chez nous qu'on trouve les travailleurs de l'aluminium les moins bien payés en Amérique du Nord.

Il n'y a dans cette constatation aucun motif de réjouissance. Et notre responsabilité, en tant que travailleurs organisés, que notre champs d'activité soit le public ou le privé, est de nous sentir cernés puisque l'interdépendance des deux secteurs n'est plus à démontrer.

Au cours des prochaines semaines, nous aurons sans doute à manifester notre solidarité d'une manière concrète.

Nous serons là.



"Le Gouvernement cède devant ses véritables maîtres"

NORBERT RODRIGUE
Président de la CSN

Le gouvernement Trudeau a encore une fois indiqué le 7 septembre qu'il est au service de la classe capitaliste. En effet, alors que les prix des produits essentiels continuent de monter de plus belle, le ministre des Finances cède aux pressions des grandes compagnies comme Dupont, Dow Chemicals, Domtar, Molson, Redpath et autres, en leur permettant de faire des profits encore plus élevés aux dépens des travailleurs.

Sous le couvert d'une prime à l'investissement, les profits autorisés par les nouveaux règlements anti-inflation sont à toute fin pratique augmentés de 10 pour cent. Car les nouveaux règlements permettent de déduire des profits la moitié des sommes investies, jusqu'à concurrence de 10 pour cent des bénéfices autorisés par la commission anti-inflation. Puisqu'il y a très peu de compagnies qui déjà investissent moins que cette proportion de leurs bénéfices chaque année, les nouveaux règlements ne constituent guère un "encouragement à l'investissement", comme le prétend le ministre MacDonald, mais plutôt un assouplissement majeur du contrôle déjà fictif des profits.

La plupart des compagnies canadiennes pourront ainsi atteindre 94.4 pour cent de la moyenne des profits des cinq

dernières années (1970-74), qui furent des années extrêmement favorables du point de vue de la rentabilité. En effet, les profits des sociétés canadiennes ont plus que doublé pendant cette période, passant de 7.7 milliards à 18.3 milliards de dollars. Les compagnies demandaient 95 pour cent de la moyenne des cinq dernières années, le gouvernement leur en accorde 94.4 pour cent.

Soulignons également que contrairement aux contrôles sur les salaires, il existe une foule d'exceptions pour les entreprises énergétiques, et les entreprises engagées dans le commerce extérieur (les multinationales).

Le ministre MacDonald a lui-même confirmé que la loi C-73 exerce un véritable contrôle sur les salaires des travailleurs, mais hier il a renoncé encore une fois à la possibilité d'un véritable contrôle des prix et des profits. De sorte que les travailleurs continuent à faire les frais de la soi-disant lutte contre l'inflation, leurs salaires étant contrôlés, pendant que les prix des loyers, de l'essence, de l'huile à chauffage, de l'électricité et du téléphone continuent à grimper. Devant cette situation que le gouvernement a décidé d'empêcher hier, les travailleurs s'organisent pour manifester leur opposition le 14 octobre.

Ce Journal, une édition spéciale de l'organe officiel de la CSN, le Travail, a été imprimé à 25,000 exemplaires à l'imprimerie Le Réveil de Jonquière.

Il est publié par le Conseil central des Syndicats nationaux de la CSN au Saguenay - Lac St-Jean et il est distribué gratuitement. Il a été produit par le Service de l'information de la CSN.

Les photographies sont de Jeannot Lévesque.

L'ACHAT DE PRICE PAR ABITIBI N'A PAS PROFITÉ À LA RÉGION

Quand la compagnie Abitibi Paper a acheté l'année dernière la compagnie Price, plusieurs dans la région y ont vu une bonne affaire: Abitibi étant une compagnie plus grosse, l'avenir apparaissait plus prometteur.

Tous se souviennent aussi des promesses de nouveaux investissements faites par les propriétaires d'Abitibi au moment de l'achat de la compagnie Price.

Un an après, qu'est-ce que ça donne?

En mai, les 800 employés de l'usine étaient mis à pied durant deux semaines. Fin août, début sep-

tembre, l'usine d'Alma et, encore une fois celle de Kénogami, cessaient leur production durant encore deux semaines.

A Falardeau, les 350 employés de la scierie sont dans l'incertitude: Abitibi-Price leur a annoncé qu'en décembre, il ne resterait plus qu'une soixantaine d'employés à l'ouvrage.

D'ici quelques semaines, les quelque 600 employés forestiers sur la rivière Shipshaw seront sans travail.

DES FAUX-FUYANTS

Pour expliquer la situation, Abitibi-Price explique les difficultés rencontrées sur le marché international. Curieuse explication

au moment où la Consolidated Bathurst investit plusieurs millions à Port-Alfred, au moment où la compagnie Donohue, avec l'aide des gouvernements provincial et fédéral, construit une importante usine à St-Félicien.

Interrogé sur cette situation, le ministre des Terres et Forêts du Québec, M. Normand Toupin, s'est déclaré satisfait des explications que lui a fournies le président de la compagnie par téléphone. On ne peut pas dire que M. Toupin et le gouvernement québécois avec lui soient bien curieux.

Ce qui importe de comprendre, c'est qu'à la suite de la transaction qui a fait passer Price sous la coupe

d'Abitibi, les décisions se prennent aujourd'hui à Toronto; à Québec, Price est devenu un bureau régional. C'est ainsi que des décisions qui touchent des centaines de familles sont prises hors du Québec, avec le seul facteur de rentabilité entrant en ligne de compte.

NEGOCIATIONS

Enfin, ce qui n'est sans doute pas étranger à l'attitude actuelle de la compagnie, les quelque 2,000 travailleurs des usines de papier affiliés à la CSN sont actuellement en négociation. Ce ne serait pas la première fois que l'on verrait une compagnie tenir ses employés dans l'incertitude dans le but d'assouplir leur position.



Au moulin d'Alma, la production a cessé durant deux semaines. Le travail n'a repris pour les 700 employés que le 7 septembre.



En mai, Abitibi-Price fermait son moulin de Kénogami durant deux semaines. Fin août début septembre, les 800 employés perdaient encore deux semaines d'ouvrage.

**EN 1973, LA TONNE
DE PAPIER-JOURNAL
SE VENDAIT \$160**

**AUJOURD'HUI, LA
MÊME TONNE DE
PAPIER-JOURNAL
EST VENDUE \$291**

LES

COMPAGNIES DOIVENT PAYER

Depuis 1970, la CSN a adopté une position très ferme devant les compagnies qui mettent leurs employés en chômage. "Pourquoi, demandons-nous, les employés seraient-ils les seuls à payer quand une compagnie veut "rationaliser" sa production?"

"Nous demandons au gouvernement qu'il exige de l'entreprise qu'elle continue pendant au moins un an à verser le plein salaire au personnel qu'elle met en chômage. Puisque l'entreprise a toujours comme objectif de minimiser ses coûts de production, c'est elle qui subirait la pression et c'est elle qui aurait la responsabilité de reclasser le plus rapidement possible la main d'oeuvre qu'elle a mis à pied".

Les compagnies ne mettent pas leurs machines en chômage, parce que ça leur coûterait trop cher. Mais si ça leur coûtait aussi cher de mettre des employés en chômage, elles y réfléchiraient à deux fois avant de le faire.

Quand on y pense bien, un travailleur devrait jouir au moins de la même considération qu'une machine, n'est-ce pas.

EN FRANCE

Cette demande n'est pas si révolutionnaire puisque les entreprises en France, (qui n'est pas un pays socialiste), doivent payer pendant un an 90 pour cent du salaire d'un employé mis à pied. La même chose pourrait se faire ici.

FALARDEAU NE VEUT PAS DEVENIR UN SECOND VAL-JALBERT

Au Québec, l'activité des scieries est intimement liée à la croissance de l'industrie de la construction et à celle de

l'industrie du papier. Tout ralentissement dans l'expansion de ces deux industries a des répercussions sur le

niveau des activités des scieries.

Or, au cours des années 75-76, l'industrie de la construction domiciliaire, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, a connu une baisse importante. De même, suite à des hausses successives de prix, l'industrie du papier journal s'est-elle montrée assez instable.

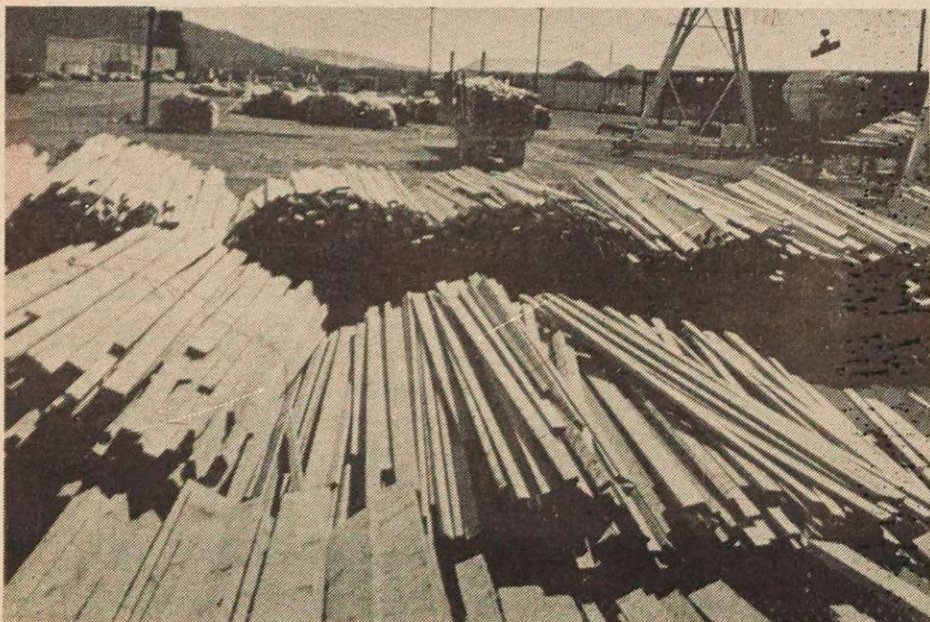
Plusieurs scieries québécoises sont actuellement prises avec cette situation. C'est justement dans des situations semblables qu'intervient une règle d'or du système capitaliste, soit de concentrer la production aux endroits les plus rentables dans le but de préserver la marge de profit.

C'est la situation vécue présentement à Falardeau depuis que l'Abitibi s'est portée acquéreur de Price, alors que les activités de ce moulin sont intégrées à un ensemble plus grand. Si

le coût de revient est plus élevé à Falardeau que dans d'autres moulins d'Abitibi, celle-ci, durant une période difficile, concentrera sa production dans ses moulins où les prix de revient sont plus bas.

La concentration des commandes se fait à un niveau plus large, qui est celui de l'ensemble des scieries d'Abitibi alors qu'auparavant, Price devait répartir ses commandes entre les scieries qu'elle possédait, et qui étaient moins nombreuses. Ça, c'est la loi du système capitaliste.

Le problème, c'est que lorsque les compagnies appliquent cette loi-là, des travailleurs, des familles, se ramassent dans la rue.



Le printemps dernier, le directeur régional de l'Alcan, M. François Sénécal-Tremblay, déclarait au journal Le Quotidien que l'Alcan avait versé en salaires, achats et contrats une somme de \$480.000. par jour dans la région, en 1975. En prenant la même base que

l'Alcan, et en considérant que ce lock out a été prémédité pour assurer la progression du prix de l'aluminium, on constate que la compagnie Alcan a jusqu'à ce jour fraudé les travailleurs et l'économie régionale d'une somme de \$50 millions.

Un conflit froidement planifié par le cartel de l'aluminium

Depuis le début des négociations à l'Alcan, on peut constater, à travers la stratégie que poursuit la compagnie, qu'une attaque froidement calculée est perpétrée à l'encontre des travailleurs de l'aluminium et de toute la population de la région.

Quand une industrie exerce au niveau d'une région un tel monopole, comme c'est ici le cas pour la multinationale Alcan, ses coups de force ne sont pas seulement dirigés contre ses employés, on le comprendra. On n'a qu'à constater l'état actuel de l'économie régionale pour s'en rendre compte.

UNE OPERATION ECONOMIQUE SUR LE DOS DES TRAVAILLEURS

Pour bien comprendre le sens de la stratégie développée par l'Alcan, il faut d'abord jeter un coup d'oeil sur le marché de l'aluminium et son comportement au cours des années. Dans cette partie, nous délaissions les événements comme les interventions policières, les pressions des politiciens, les poursuites judiciaires pour nous attacher aux seuls faits. Pendant longtemps, la capacité de production de l'industrie de l'aluminium a été supérieure à la demande pour ce produit. Au Québec, cette industrie s'est développée en raison des ressources hydro-électriques que recèle le territoire et en fonction de l'effort de guerre particulier qu'a dû fournir le Canada pour satisfaire les besoins de ses alliés.

Immédiatement après la guerre, la demande d'aluminium ayant fortement décliné, les travailleurs de l'aluminium ont régulièrement connu une grande instabilité d'emploi. Ce n'est qu'en de rares occasions, [guerre de Corée, guerre du Vietnam], que l'industrie de l'aluminium a opéré à pleine capacité, durant la période 1945-1965.

Depuis 1960, par ailleurs, l'utilisation de l'aluminium s'est fortement diversifiée: cannage, matériaux de construction, voitures, fil électrique, etc.

En 1970, des experts sérieux ont établi qu'au cours de la présente décennie, la capacité de production d'aluminium, contrairement aux années antérieures, serait inférieure à la demande pour le produit. On sait que cette industrie nécessite d'importants capitaux, qui ne sont pas accessibles à n'importe qui, surtout dans les conditions actuelles du marché de l'argent.

Cette situation privilégiée s'est immédiatement répercutée sur les prix du produit. Depuis 1970, le prix moyen de la livre d'aluminium a connu des hausses successives, passant de 19 cents en 1971 à 25 cents en 1972 et à 39 cents en 74-75. Depuis le début des négociations actuelles avec l'Alcan, le prix de la livre d'aluminium a connu deux nouvelles hausses successives, passant à 44 cents et à 48 cents depuis le déclenchement du conflit.

Cette progression rapide du prix de la livre d'aluminium nous amène à demander comment la compagnie Reynolds de Baie-Comeau a pu, en vendant son produit à 39 cents la livre, réaliser quand même des profits tout en payant les salaires que nous demandons aujourd'hui pour les travailleurs de l'Alcan, alors que la livre d'aluminium se vend aujourd'hui 48 cents, soit 23.1 pour cent de plus qu'il y a quelques mois.

Augmentation de 9 cents, donc, pendant que les demandes syndicales, pour un contrat de deux ans, soit jusqu'en juin 1978, ne représentent que 1.2 cent la livre. L'Alcan ne peut donc pas plaider incapacité de payer puisque déjà des analystes du marché ont prédit qu'au début de 1977, le prix de la livre d'aluminium aura atteint 55 cents et qu'il devrait continuer sa progression.

En livrant son rapport annuel aux actionnaires en 1975, le président de l'Alcan Nathanael Davis était donc justifié de prédire "qu'Alcan devrait connaître des résultats encore plus satisfaisants". Avec l'augmentation du prix qu'a connu l'aluminium en 1976, l'Alcan pourra ajouter à ses profits antérieurs des profits additionnels en 77 de l'ordre de 200 millions de dollars, réalisables sur sa production annuelle et ses inventaires accumulés.

Mais alors, comment expliquer que dans des conditions aussi favorables, l'Alcan ait refusé de discuter à leur mérite les demandes raisonnables et justifiées de ses employés et ait préféré déclencher un lock out qui a plongé la région entière dans un marasme économique inquiétant?

C'est, à notre avis, le cartel de l'aluminium qui doit porter la responsabilité de cette opération; la poursuite du conflit, maintenu et attisé par l'Alcan, le démontre clairement.

Le nombre de producteurs d'aluminium en Amérique du

Nord est relativement restreint: Alcoa, Alcan, Reynolds et Kaiser se partagent la place la plus importante du marché. D'ailleurs, un Comité du Sénat poursuit actuellement à Washington une enquête sénatoriale sur les agissements de ces quatre compagnies et sur leur politique commerciale.

En 1975, malgré une conjoncture économique faible en Amérique du Nord, les producteurs d'aluminium ont maintenu un fort taux de production et des inventaires se sont accumulés. Les capacités de production d'aluminium étant, selon les experts, inférieures à la demande future, et le décalage entre la mise en chantier d'une nouvelle usine et le début de sa production étant relativement long, de tels inventaires pouvaient se justifier. Mais devant le phénomène de l'inflation, les producteurs ont choisi la solution rapide: celle de faire gonfler rapidement le prix de la livre d'aluminium.

Si les travailleurs américains avaient été en négociation en 1976, on peut prévoir qu'ils auraient dû eux aussi affronter cette politique du cartel. Mais ce sont les employés de l'Alcan au Saguenay et à Beauharnois, les moins payés, les moins organisés et les moins informés de toute l'industrie de l'aluminium en Amérique du Nord, qui devaient les premiers négocier avec le géant.

PRESERVER SON IMAGE

Aujourd'hui, le problème de la compagnie Alcan est de trouver une voie de règlement qui l'assure de tous les bénéfices de la stratégie qu'elle a poursuivie jusqu'ici, tout en conservant cependant son image de compagnie bienfaitrice. On comprendra qu'elle tienne à conserver son image publique, qu'elle a pris grand soin de fabriquer au cours des années et à la préservation de laquelle elle consacre chaque année des énergies humaines et financières considérables.

Malgré tout ce qui s'est produit dans la région, au cours des derniers mois, l'Alcan, tout en réalisant ses objectifs économiques, doit continuer d'apparaître comme "un bon boss" pour les travailleurs de la région et pour la population.

UNE NEGOCIATION CAPITALE POUR LA REGION

La CSN a maintes fois déclaré que les négociations qui se sont déroulées à l'Alcan et le conflit qu'elles ont déclenché revêtaient une importance capitale pour toute la classe ouvrière de la région.

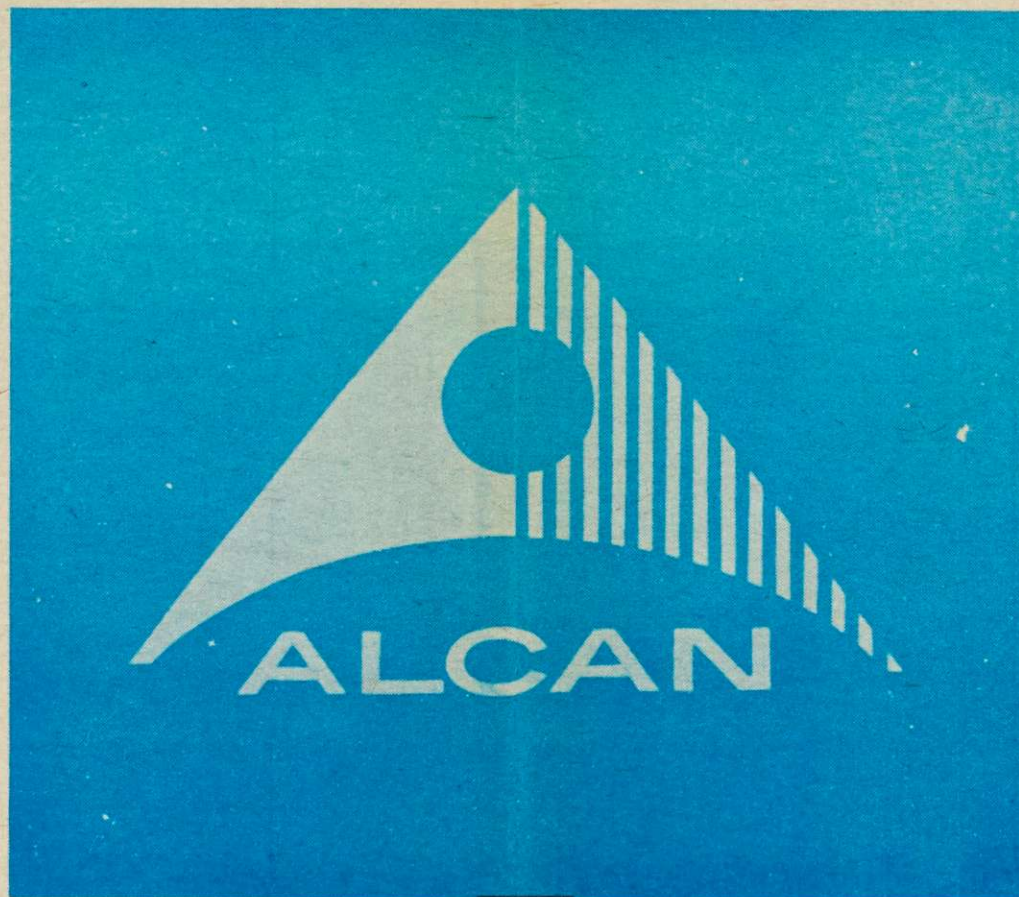
On peut dire aujourd'hui qu'une partie de l'objectif poursuivi par l'Alcan s'est réalisé: les prix ont augmenté. L'autre partie de son objectif, celui d'imposer à ses employés de la région une convention collective à rabais, pourrait se réaliser si les travailleurs ne réagissent pas. Si les offres de l'Alcan devaient être acceptées telles qu'elles le sont actuellement, nous affirmons qu'en comparaison avec les travailleurs de Baie-Comeau, les travailleurs et l'économie de la région seront fraudés d'une somme de 70 millions durant les deux prochaines années.

IL FAUT RESISTER

Cependant, il faut se rendre compte, d'autre part, que si l'Alcan veut profiter de la nouvelle situation économique qui a été créé dans le secteur de l'aluminium, il faut qu'elle maintienne sa production à Shawinigan et reprenne ses activités normales de production dans ses usines aujourd'hui fermées.

Cela signifie qu'il lui faudra négocier avec ses employés.

C'est là que la force des travailleurs organisés doit se faire sentir pour que les objectifs raisonnables et justifiés qu'ils se sont donnés soient atteints. L'impact des négociations actuelles dans le secteur de l'aluminium revêt trop d'importance pour l'économie régionale et ses effets seront ressentis par un trop grand nombre de travailleurs pour que nous laissions les choses suivre leur cours sans intervenir. Certains pourraient peut-être nous reprocher d'agir de la sorte en donnant à un syndicat qui ne nous est pas affilié des arguments de négociations dont il pourra tirer profit. Nous estimons cependant que les intérêts supérieurs de la classe ouvrière, de même que la santé économique de la région, nous interdisent de ne pas faire le maximum pour que les travailleurs engagés dans le conflit avec l'Alcan sortent grands de cette aventure et obtiennent les meilleures conditions de travail possible.



Progression du prix de la livre d'aluminium depuis cinq ans, en moyenne.

1971: 19 cents la livre
 1972: 25 cents la livre
 1973: 27 cents la livre
 1975: 39 cents la livre
 1976: 44 cents la livre
 48 cents la livre
 Début 77: prévision: 55 cents la lb.

Progression des profits de l'Alcan Aluminium Limitée.

Profit net:
 1961: \$22,370,000.
 1964: \$49,764,000.
 1966: \$81,795,000.
 1969: \$85,234,000.
 1973: \$82,647,000.
 1974: \$169,156,000.
 1975: \$35,000,000.

Centre de contrôle du réseau

En mars 1974, le directeur régional de l'Alcan, M. François Sénécal-Tremblay, déclarait que l'Alcan, en vendant 12 pour cent de sa production totale d'électricité, avait réalisé des recettes brutes de l'ordre de \$20 millions. Selon une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce, la capacité de production d'électricité de l'Alcan équivalait au quart de la capacité totale de production de l'Hydro-Québec. Or, depuis le début du lock out, l'Alcan n'utilise pas l'électricité qu'elle produit et on peut imaginer que l'Hydro-Québec l'achète pour la revendre aux Etats Unis ou pour satisfaire ses propres besoins. Sur la base des chiffres de l'Alcan, on peut donc affirmer qu'en trois mois, en vendant son électricité, l'Alcan a réalisé des recettes brutes de \$42 millions.

LES GRANDES FAMILLES

Comme plusieurs s'en doutent, les grandes compagnies ont adopté une façon de fonctionner qui n'est pas s'en rappeler celle des grandes familles d'autrefois. Malgré ce qui peut apparaître comme des chicanes, les membres de plusieurs d'entre elles se rencontrent régulièrement aux mêmes tables. On appelle ces tables les conseils d'administration.

C'est payant pour ceux qui y siègent, et ça permet aussi d'échanger des points de vues, et même, lorsqu'il y a, d'élaborer des stratégies communes. Pour mettre au pas un groupe de travailleurs, par exemple.

C'est pourquoi, sans faire de recherches intensives, on peut constater que les liens entre, par exemple, l'Alcan et Abitibi Paper, sont plus étroits que certains pourraient le penser. De là à croire que le comportement actuel de l'Alcan fait l'affaire de la compagnie Abitibi, il n'y a qu'un pas.

En effet, si l'Alcan réussit dans sa tentative d'écraser ses travailleurs, les gars du papier seront sans doute plus tranquilles dans les négociations qui viennent.

Il faut aussi savoir que, dans le système capitaliste, les banques jouent un rôle primordial.

M. WILLIAM O. TWAITS, par exemple, siège sur le conseil d'administration de l'Alcan en même temps que sur celui d'Abitibi Paper. Il est aussi administrateur et vice-président de la Banque Royale du Canada. Cette banque joue un rôle important à la Consolidated-Bathurst: elle détient 7% des actions de Power Corp. et a avec Consol trois directeurs en commun. La Banque Royale partage aussi quatre directeurs avec Abitibi Paper.

M. L.G. ROLLAND est directeur de la Consol. Il est aussi directeur et vice-président de la Banque de Montréal. Celle-ci est l'un des principaux actionnaires de l'Alcan, M. Nathanael Davis, président du Conseil d'administration de l'Alcan, est aussi administrateur de la Banque de Montréal.

M. JAMES SINCLAIR, (beau-père de Pierre-Elliott Trudeau), siège au conseil d'administration de l'Alcan et est aussi vice-président et administrateur de la Banque de Montréal.

M. T.J. BELL est administrateur-chef de l'Abitibi Paper. Quand il siège comme directeur de la Banque Royale, il peut rencontrer M. Twaits, lui aussi directeur de cette banque et membre du Conseil d'administration de l'Alcan.

Si la compagnie Alcan continue de refuser à ses employés la parité salariale avec les travailleurs de l'aluminium de Baie-Comeau, à l'emploi de la compagnie Reynolds,

l'Alcan mettra dans sa poche une somme de \$70 millions qui auraient dû aller aux travailleurs et à l'économie régionale.

COMPARAISONS

TABEAU COMPARATIF DES SALAIRES DANS L'ALUMINIUM AU QUEBEC AVANT LES OFFRES DE L'ALCAN

	Alcan [FSSA]	Alcan [CSN]	Reynolds Baie-Comeau [CSN]
Journalier	\$5.17	\$5.34	\$6.36
Electricien	\$7.09	\$7.26	\$7.97
Moyenne générale	\$6.13	\$6.30	\$7.16

N. B. Deux nouveaux ajustements de salaires sont prévus à Baie Comeau, le 1er septembre et le 1er janvier, en vertu de la clause d'indexation négociée. Les travailleurs de Baie Comeau se préparent à renouveler leur convention collective qui prend fin en décembre prochain.

TABEAU COMPARATIF DES SALAIRES APRES LES OFFRES DE L'ALCAN AUX TRAVAILLEURS D'ARVIDA, ILE MALIGNE ET BEAUHARNOIS. AU 1er JUILLET 76.

	Alcan [FSSA]	Reynolds Baie Comeau [CSN]	Différence pour la parité
Journalier	\$5.58	\$6.36	\$0.78
Electricien	\$7.66	\$7.97	\$0.31
Moyenne générale	\$6.62	\$7.16	\$0.54

bound plants with the assistance of municipal and Quebec Provincial Police. "With access now available to our people," an Alcan spokesman said, "we hope that this paves the way for the resumption of negotiations." Rather than paving the way, this may add to the conflict. The 4,000 electrolytic cells used to smelt alumina into aluminum had their electric power cut off on the first day of the strike — allowing the molten contents to cool and harden. At the beginning of the strike, Alcan officials estimated that the repair bill could run as high as \$25 million. They have since increased the estimate to \$50 million.

Jean Halle, FSSA president, says the union wants to negotiate as well. If and when this comes about, the two sides likely will find themselves back to the two issues that were under discussion prior to the expiry of the last contract: money and pensions. On both issues, there was wide divergence, which can be expected to carry over in the next phase of negotiations. The FSSA's original wage demand was for a 21% increase in a one-year contract, to which the company responded with an offer of a two-year contract with increases of 8% and 6% in the two years. "We may consider a compromise somewhere in the range of average ALB settlements of 14%-16%," Halle says.

parité avec les travailleurs de Baie-Comeau. C'est pourquoi le président de la CSN Norbert Rodrigue a dénoncé cette déclaration du président de la FSSA, tenant compte que les 800 employés de l'Alcan affiliés à la CSN, à Shawinigan, pourraient être affectés par un tel règlement.

The Financial Post Alcan gains new position for talks

By Randall Litchfield THE TWO-MONTH strike that has shut down three of Alcan Aluminum Ltd.'s four Quebec smelters has taken a new twist that may result in a return to the bargaining table.

So far, the main obstacle has been the union's refusal to obey a court injunction ordering it to allow company personnel into the plant. The Federation des Syndicats du Secteur Aluminium (FSSA), feared that Alcan management would negate the effect of the strike by starting up without its members. The company's position in turn, has been that it will not negotiate until the union obeys the law.

Last week, Alcan finally penetrated the picket lines at its strike-

Dans l'édition du 14 août 76 du journal Financial Post de Toronto, le président de la FSSA, Jean Halley, se déclare prêt à envisager un compromis quelque part dans la moyenne des règlements acceptés par la Commission anti-inflation, soit aux alentours de 14-16 pour cent. Or, un règlement à ce niveau n'assurerait même pas la

Après avoir nommé une Commission d'enquête présidée par le juge Guy Tremblay pour étudier le comportement du syndicat et celui de la compagnie dans le conflit de l'Alcan, le ministre du Travail, M. Gérard Harvey, garde le rapport caché. Sans doute fait-il mal à la compagnie?

Appelé à commenter la situation, le ministre déclarait le 24 août dernier qu'il n'avait pas l'intention de "se brûler" avec le conflit à l'Alcan. Comme si sa carrière politi-



que avait plus d'importance que le bien-être économique de toute une région.

" La CSN a le droit de nous informer " — Gaby Demers

"La CSN a non seulement le droit mais surtout le devoir de nous informer de la situation dans l'aluminium; d'ailleurs, heureusement qu'elle le fait parce que toute la population ne saurait pas ce qui se passe".

C'est ce qu'a déclaré le président du syndicat des employés de Roberval Saguenay [CSN], M. Gaby Demers, en réponse à une déclaration faite par le président du syndicat des employés de l'Alcan d'Alma. Ce dernier avait accusé la CSN de pratiquer une forme de maraudage psychologique, par ses déclarations et ses informations qu'elle fournit régulièrement.

"Nous sommes environ 900 employés de l'Alcan affiliés à la CSN et nous voulons savoir où on s'en va", a conclu M. Demers.



A-t-on déjà vu l'escouade anti-émeute et la Sûreté du Québec déployer autant d'ardeur pour feire respecter, par exemple, le droit d'association, le droit de fonder un syndicat?

Non! Parlez-en aux employés de Woolco de Chicoutimi, par exemple. Mais la police, aux ordres d'un gouvernement lui-même aux ordres des compagnies est là pour fesser sur le monde ordinaire.

CHEMIN PRIVE
 A VOS RISQUES
 PRIVATE ROAD
 AT YOUR OWN RISK

LA PRÉSENCE DE L'ALCAN BLOQUE DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS DANS LA RÉGION

Dans le conflit qui se déroule présentement aux usines Alcan de la région, on peut dire que les travailleurs jouent actuellement le rôle d'otages dans la stratégie de la compagnie en vue d'augmenter sensiblement le prix de l'aluminium.

De la même façon, malgré tous les avantages qu'on pourra énumérer, la présence d'une multinationale de cette envergure tient, d'une certaine manière, toute

multinationale.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que l'Alcan jouit, dans notre région, d'une situation privilégiée. Elle règne sur un empire qu'elle a patiemment érigé depuis 50 ans, avec la complicité de tout ce qui s'appelle "élites locales".

Cette situation privilégiée, on comprendra que l'Alcan tienna à la préserver. Etre le seul pourvoyeur d'emploi de toute une région, suivi d'assez loin par l'industrie du

chasse-gardée, l'Alcan, directement ou indirectement, peut faire fonctionner les leviers qu'elle contrôle, par le biais de la possession de terrains et de l'approvisionnement en électricité, par exemple.

C'est ainsi qu'il peut être très révélateur de constater que depuis l'implantation de l'Alcan dans la région, aucune nouvelle industrie lourde ne s'est installée chez nous. Les usines de papier avaient été érigées

le nous portent à affirmer que cette compagnie a tout intérêt à ce que la situation demeure ce qu'elle est et prenne les moyens nécessaires pour maintenir son monopole.

Il est facile de constater que les travailleurs se montreraient certes plus difficiles s'ils avaient la possibilité de trouver du travail dans quatre ou cinq grandes industries plutôt que dans un ou deux seulement.

Dans cette perspective, voyons quelques cas.

FORD

Il a été beaucoup question, le printemps dernier de l'implantation dans la région d'une usine de fabrication de pièces d'automobiles à partir d'aluminium chaud par la compagnie Ford. Cette usine aurait fourni de l'emploi à 800 ou 900 travailleurs.

On n'en sait pas tellement plus sur ce projet, mais il est intéressant de lire, dans le supplément Projections 80 du journal Progrès-Dimanche de juin 76, ces quelques lignes d'un journaliste.

"Entre-temps, les pourparlers entre la compagnie Ford, le ministère de l'Industrie et du Commerce et la compagnie Alcan, à Toronto, demeurent

confidentiels. Pour l'Alcan et le MIC, on attend bien patiemment la décision de la multinationale et surtout son bon vouloir".

LÉROY-SOMER

Cette compagnie, dont le siège social se trouve à Angoulême, en France, se spécialise dans la fabrication de moteurs, soit le moulage et l'assemblage de moteurs d'aluminium. Lors du jumelage de cette ville avec Chicoutimi en 1971, certains représentants de notre région avaient fait valoir au président de la firme Leroy-Somer les avantages qu'ils auraient à s'installer dans la région, étant donnée la proximité des usines de l'Alcan en ce qui a trait à l'approvisionnement en aluminium en fusion.

A la suite de plusieurs péripéties, la compagnie Alcan ne s'est jamais montrée intéressée à fournir à la firme l'aluminium en fusion dont elle avait besoin. Cela représentait 1,200 tonnes par année. Ne pouvant compter sur cet avantage certain que représentait le fait de pouvoir compter sur le métal en fusion, la compagnie Leroy-Somer est allée s'installer à Granby, où l'usine est en voie de parachèvement.

On estime qu'elle fourni-

ra de l'emploi à environ 500 travailleurs.

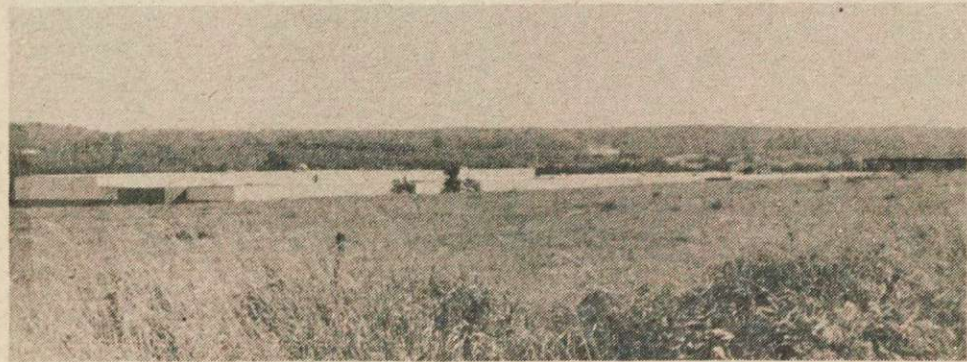
Si on analyse d'un peu plus près un cas comme celui-là, on peut constater que si l'Alcan avait vraiment voulu que cette firme s'installe dans la région, les quelques problèmes d'ordre technique qu'elle a soulevés au cours des consultations auraient pu être aplanis facilement.

SILICONE-CANADA

Nous sommes au courant d'une autre possibilité d'implantation industrielle qui aurait pu se concrétiser dans la région impliquant cette fois la compagnie Silicone-Canada.

Après plusieurs contacts, les dirigeants de cette compagnie n'ont pas donné suite à leur intention. L'explication qu'ils ont donnée à une personne haut placée et dont la bonne foi ne peut être mise en doute, est celle-ci: la présence de l'Alcan nous fait peur, elle contrôle trop de choses dans la région. Nous préférons nous installer dans une région vierge.

Silicone-Canada s'est tournée vers Pointe-aux-Pères, près de Rimouski, où la construction doit débuter incessamment. Elle emploiera 250 travailleurs.



A Granby, l'usine Leroy-Somer s'apprête à ouvrir ses portes. Elle aurait peut-être pu s'installer chez-nous, avec ses 500 emplois.

une région en otage: ses volontés prennent régulièrement force de loi, ses pressions ont régulièrement la chance de porter fruit, ses décisions sont régulièrement à prendre ou à laisser. Travailleurs, politiciens, gouvernements municipaux ou provincial ont chacun leur tour subi le poids de l'omniprésence de cette

papier, cela confère des avantages certains. Dont celui d'un réservoir de main-d'œuvre important parce que l'emploi est rare, et plus docile aussi parce que les possibilités de se trouver du travail ailleurs sont fort limitées.

Il est donc facile d'émettre l'hypothèse que pour préserver cette

quelques années auparavant.

L'Alcan a-t-elle comme politique de faire en sorte qu'il ne s'installe aucune nouvelle industrie d'envergure dans la région? Il est difficile, on le comprendra, de l'affirmer hors de tout doute. Cependant, les avantages que retire l'Alcan de cette position de quasi-monopo-

Suite au coup de force de l'Alcan

DES CENTAINES D'EMPLOIS PERDUS



On ne trouve plus qu'une dizaine d'employés, au lieu de la cinquantaine en temps normal, aux Industries Saguenay de La Baie.



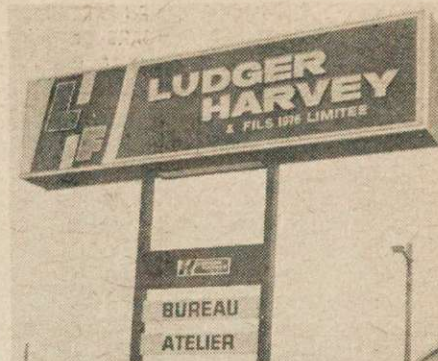
Chez Lar Machinerie, de St-Jérôme, il n'y a plus que 70 employés; ils sont environ 130 d'ordinaire.



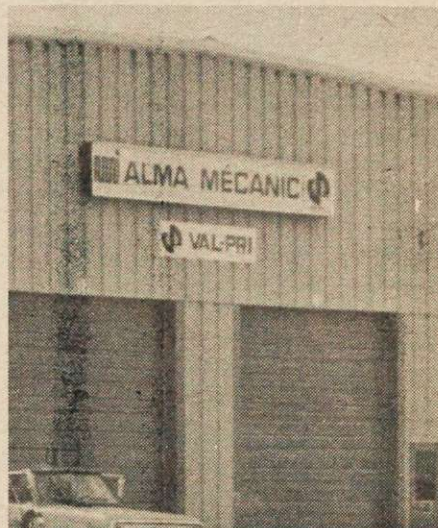
La compagnie voulait effectuer 31 mises-à-pied mais le syndicat a finalement obtenu qu'il n'y en ait que 4.



A Chicoutimi, aux Industries Couture, il reste 85 employés sur 160.



Ludger Harvey a dû mettre une cinquantaine d'employés à pied; on n'en trouve plus qu'une dizaine.



Alma Mecanic a mis à pied une quarantaine de ses employés.

CONSTRUCTION:

Une situation confuse

Même si la situation dans le secteur de la construction est confuse actuellement, on peut quand même constater ce qu'il y a d'inacceptable dans les offres patronales.

La confusion vient surtout du fait que la FTQ-Construction est seule à négocier avec les entrepreneurs alors que la CSN, qui représente plus de 48,000 travailleurs selon les dernières statistiques de l'Office de la construction du Québec, ne peut pas participer à la négociation.

C'est pour cette raison que les membres de la CSN, tout en rejetant les offres, n'ont pas voté la grève.

Au moins le tiers des 150,000 travailleurs de la construction se compose des manoeuvres journaliers. Or, pour la première année du décret, ces derniers ne reçoivent aucune augmentation. Quand aux métiers généraux, ils reçoivent une augmentation moyenne. Ce sont les hauts salariés qui reçoivent la plus grosse augmentation.

Depuis des années, la CSN a soutenu dans le secteur de la construction

que les disparités régionales dans les salaires devaient disparaître. De même, comme tout le monde paie le beurre au même prix, la CSN a toujours demandé la même augmentation pour tout le monde. Cette année, ça ne marche pas comme cela.

Pendant que les salaires des plombiers et des électriciens passent, en trois ans, de \$8.56 à \$11.34, ceux des manoeuvres n'augmentent que de 88 cents, soit de \$7.34 à \$8.22.

D'autre part, l'offre patronale ne contient rien sur la sécurité d'emploi, la sécurité physique et l'ancienneté. Ce sont là des points pour lesquels les membres de la CSN ont mené de dures luttes dans les années passées.

On veut connaître, enfin, les objectifs de ceux qui négocient.

Le 7 septembre dernier, Provigain imitait les méthodes de l'Alcan en fermant 14 magasins de la région, lockoutant ainsi 450 employés. Un porte-parole de la compagnie a déclaré qu'on avait décrété un lock out pour éviter une grève... Curieux, n'est-ce pas?

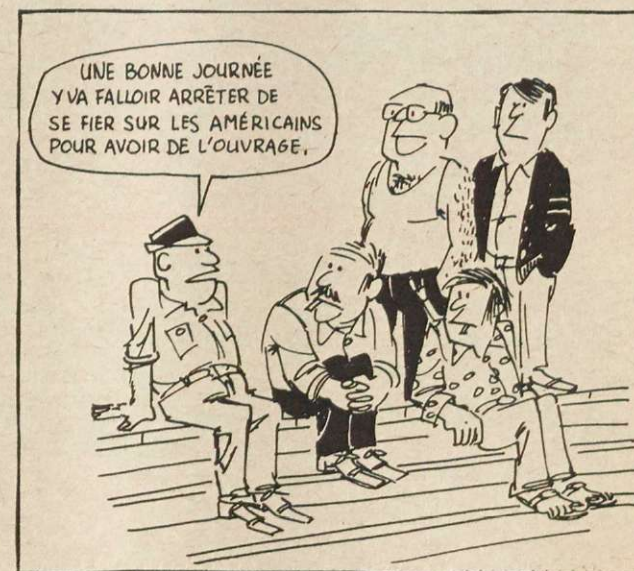
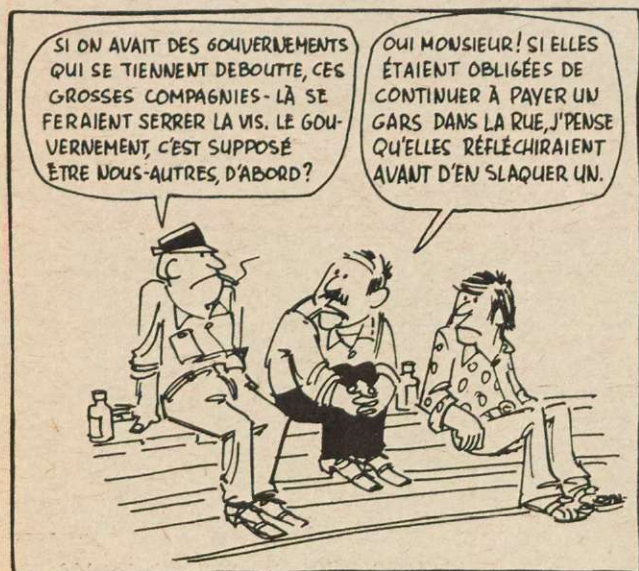
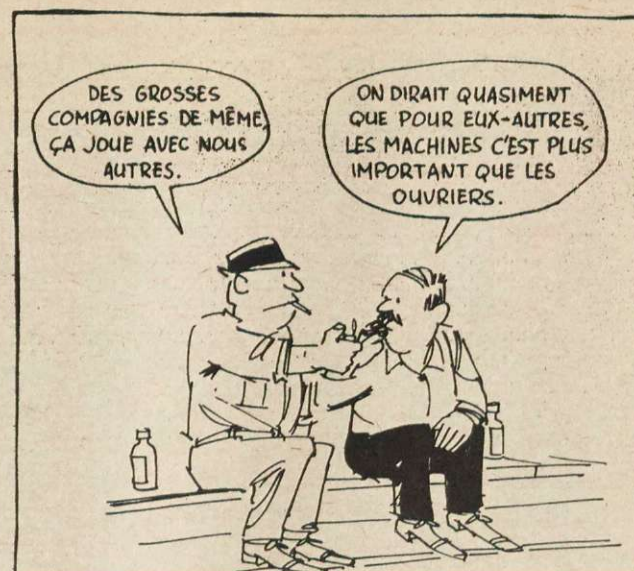


La Fédération de l'UPA du Saguenay Lac St-Jean manifeste une profonde inquiétude en ce qui a trait à la situation actuelle dans la région. La population a pu se rendre compte, à la suite de toutes les manifestations faites par les agriculteurs au cours des derniers mois, que les producteurs agricoles laitiers en particulier sont freinés dans leur production en raison de la politique laitière fédérale.

L'agriculture québécoise, d'ailleurs, a toujours été le parent pauvre des politiques fédérales, qui tiennent d'abord compte des besoins des agriculteurs de l'Ouest. Bien sûr, les agriculteurs

sont les premiers touchés; mais les institutions agricoles le sont également. Certaines ont vu leurs affaires chuter considérablement, particulièrement dans les fournitures agricoles et dans les moulées.

L'UPA considère que les travailleurs et les agriculteurs sont les premiers touchés par ce qui se passe. Elle sait, par exemple, que les problèmes de l'industrie laitière auront à long terme des effets sur le consommateur. Elle sait aussi que le manque à gagner des travailleurs a une influence sur la demande des produits agricoles.



Le 14 octobre

Tous les travailleurs Canadiens diront non aux mesures Trudeau



"IL FAUT QUE LES TRAVAILLEURS REPRENENT LEUR DROIT A LA LIBRE NEGOCIATION"

NORBERT RODRIGUE, président de la CSN

"Le 14 octobre, au-dessus des divergences, des milliers de travailleurs s'uniront d'un bout à l'autre du Canada pour dire aux grands patrons: Nous allons reprendre nos droits historiques à la libre négociation en exigeant l'abolition des mesures Trudeau, parce que les prix continuent de monter et que nous en avons assez de financer l'expansion économique et la course aux profits sur notre dos.

La CSN a décidé d'organiser d'abord une campagne d'information et de consultation en profondeur dans toutes les régions du Québec en vue d'organiser une vigoureuse participation de la CSN à la journée du 14 octobre.

L'exécutif de la CSN a reçu l'autorisation de mettre en marche ce programme d'information et de consultation. C'est le bureau confédéral qui a voté ce programme au cours d'une séance spéciale. Le Bureau confédéral est une instance administrative de la CSN dont la représentation a été élargie à 50 délégués. Toutes les fédérations professionnelles et tous les conseils centraux y sont représentés.

Un rapport sera préparé à la suite de cette campagne et présenté au Conseil confédéral, l'instance suprême de la centrale entre les congrès, au début d'octobre.

L'exécutif de la CSN rappelle que des consultations précédentes auprès des syndicats il y a quelques mois ne laissent aucun

doute quant à la volonté des organisations syndicales de participer à toute action unitaire des centrales syndicales pour mettre fin au contrôle législatif des salaires.

Le principe est acquis. Il s'agit maintenant d'organiser et de préparer la participation concrète de nos affiliés à la journée du 14 octobre.

Les décisions finales en ces matières reposent entre les mains des travailleurs. Le dernier mot leur appartient.

Notre tâche et celle de toutes les instances est de s'assurer que nos membres soient pleinement informés.

Nous savons que les travailleurs organisés s'objectent profondément à ce que leur droit à la négociation soit encadré par des lois répressives. Nous savons tous que les travailleurs non-syndiqués, les chômeurs, les assistés sociaux souffrent cruellement de la situation actuelle.

Dans les milieux protégés, suffisamment riches et puissants pour se moquer des hausses de prix et à l'abri des lois matraques, on peut se faire croire que tout ne va pas si mal, que les travailleurs acceptent leur sort, que le chômage est acceptable.

Pourtant, la réalité du monde ordinaire est toute à l'inverse. Elle est loin d'être rose.

Le 14 octobre en sera la démonstration".

Tout le monde se souvient que le 14 octobre 1975, les mesures dites de "contrôle des prix et des salaires", appelées plus tard la Commission Pépin, étaient décrétées par le gouvernement fédéral de M. Trudeau.

Ces mesures étaient décrétées par le même homme et le même parti qui avaient gagné les élections l'année précédente en ridiculisant les conservateurs qui prônaient l'application de telles mesures. Comme malhonnêteté, c'était déjà assez fort.

Immédiatement, toutes les centrales syndicales du Canada se sont élevées contre ces mesures. "Elles ne visent que les salaires. Les prix et les profits sont épargnés", déclaraient les syndicats.

Depuis un an, des centaines de milliers de travailleurs ont dû goûter à la médecine de la Commission Pépin, qui ne s'est pas gênée pour couper dans des augmentations librement négociées entre travailleurs et employeurs.

Depuis un an, dans toutes les régions du Canada, des centaines d'employeurs se sont assis dans ce fauteuil gracieusement fourni par le gouvernement fédéral pour refuser à leurs employés des augmentations de salaires justifiées.

Que s'est-il passé depuis ce temps? Les prix ont continué d'augmenter, les profits ont suivi la même courbe. Il n'y a que les salaires qui ont été bloqués.

Malgré toutes les pressions

des centrales syndicales et de leurs membres, le gouvernement a toujours refusé de modifier sa législation, appelée C-73. Le monde des affaires, par contre, à la suite de certaines pressions, a obtenu une victoire sur la Commission Pépin. Le 8 septembre, le ministre des finances Donald MacDonald annonçait que les quelques mesures de contrôle touchant les prix et les profits étaient abandonnées.

Un bon jour, il faudra bien que les gouvernements se rendent compte qu'il n'y a pas que les grosses compagnies qui veulent faire des profits. Il y a aussi du monde qui veut vivre.

C'EST PAS TOUT LE MONDE QUI EST MAL PRIS

Les gros bonnets ne souffrent pas des restrictions imposées par le gouvernement fédéral.

On peut le constater à l'aide de deux documents présentés à l'assemblée annuelle des

actionnaires de l'Alcan, en 1974 et en 1976.



M. NATHANAEL V. DAVIS est président du Conseil d'administration et chef de la Direction de l'Alcan depuis 1972. Il est aussi administrateur de la Banque de Montréal et de la Compagnie d'assurance-vie du Canada.

En 1974
Salaire: \$218,513.
Fonds de pension: \$99,300.

En 1976
Salaire: \$235,758.
Fonds de pension: \$133,700.



M. PAUL H. LEMAN est président de la compagnie depuis 1972.

En 1974
Salaire: \$157,959.
Fonds de pension: \$80,200.

En 1976
Salaire: \$188,017.
Fonds de pension: \$104,200.



M. P. JOHN ELTON est administrateur délégué d'Alcan Aluminium pour l'Europe.

En 1974
Salaire: \$70,776.
Fonds de pension: \$22,900.

En 1976
Salaire: \$107,250.
Fonds de pension: \$51,600.



M. ERIC A. TRIGG est vice-président directeur général, Développement général, de la compagnie Alcan.

En 1974
Salaire: \$116,651.
Fonds de pension: \$81,700.

En 1976
Salaire: \$162,718.
Fonds de pension: \$104,900.